

1/ Le Journal des Entreprises – 14.03.2025

<https://www.lejournaldesentreprises.com/article/koesio-ouest-et-smoov-design-deux-entreprises-complementaires-qui-optent-pour-la-colocation-2115567>

📍 [VENDÉE](#) # [NUMÉRIQUE](#) # [IMPLANTATION](#)

## Koesio Ouest et Smoov Design, deux entreprises complémentaires qui optent pour la colocation

Par Benjamin Robert

Publié le 14 mars 2025 à 11h51

🕒 3 min de lecture

Koesio Ouest et Smoov Design viennent d'inaugurer un bâtiment commun à Dompierre-sur-Yon, en Vendée. Les deux sociétés voient dans cette colocation, qui comprend des parties communes, un moyen de toucher plus facilement des clients communs.



Raphaël Audureau (à gauche), et Magali Augereau (centre), tous les deux associés de Smoov Design, voient leur force de vente renforcée par la colocation avec Thierry Parent (droite), dirigeant de Koesio Ouest — Photo : Benjamin Robert

Koesio Ouest fait office de grande sœur. L'entreprise spécialisée dans les services numériques compte 280 personnes à bord et un chiffre d'affaires de 81 millions d'euros. Dans la chambre d'à côté, la petite sœur Smoov Design travaille pour sa part dans l'aménagement de bureau, avec 17 collaborateurs et un chiffre d'affaires de 6 millions d'euros. L'entente familiale semble régner dans leur nouvelle maison de 800 m<sup>2</sup> que les deux entreprises viennent d'inaugurer ensemble.

## Un rapprochement lié à un rachat

Leur rapprochement remonte à fin 2023, lorsqu'elles ont racheté les activités de Vendée Bureau. Cette enseigne travaillait à la fois dans les services numériques, repris logiquement par Koesio Ouest, mais aussi dans l'aménagement de bureau, ce qui n'intéressait pas le groupe. Cette activité a ainsi été reprise par Smoov Design. "Cette opération était complexe, notamment au niveau juridique pour bien séparer les deux activités devant le notaire. Notre bonne entente était de mise", souligne Thierry Parent, directeur de Koesio Ouest.

Suite à ce rachat, estimé entre 5 et 6 millions d'euros au total, les 24 salariés de Vendée Bureau sont répartis entre les deux entreprises. "Les équipes s'entendaient bien, et nous avons décidé de conserver les bureaux communs", poursuit Raphaël Audureau, directeur associé de Smoov Design. Les deux entités partagent ainsi des locaux aux Herbiers (85) et à Challans (85).

### *"Un client qui vient sur place découvre nos deux offres à la fois"*

Raphaël Audureau, directeur associé de Smoov Design.

Les locaux de Dompierre-sur-Yon correspondent eux à l'ancien siège social de Vendée Bureau. Pour un coût de 450 000 à 500 000 euros, ils ont été rénovés et adaptés aux besoins des deux entités. Environ 40 % de la surface fait office de lieux communs, et le reste est propre à chaque entreprise. Koesio Ouest comptera une trentaine de personnes sur place, et Smoov Design, dont le lieu sert aussi de siège social, une quinzaine de salariés. "Les parties communes font en partie office de showroom. Un client, qui peut être autant une PME qu'une collectivité, découvre en venant sur place nos deux offres à la fois", appuie Raphaël Audureau.

## Une force de vente démultipliée

Les parties communes permettent aussi aux commerciaux de se retrouver à la machine à café. "Nos offres sont complémentaires", appuie Magali Augereau, dirigeante associée chez Smoov Design. De là à faire des offres en commun pour les clients ? "Nous restons deux entreprises différentes. Nos commerciaux ne vendent pas la même chose. De plus, nous avons des modes de vente différents, puisque de notre côté nous nous appuyons beaucoup sur la location", tempère Thierry Parent.

Aujourd'hui, il n'y a donc pas d'accord financier au-delà des locaux. "L'idée est juste de jouer le jeu entre les collaborateurs, de se donner les infos si on détecte chez un client un besoin que l'autre entreprise peut remplir. C'est un échange de bon procédé", souligne pour sa part Magali Augereau. Deux sœurs, à la fois complémentaires et indépendantes.

📍 [VENDÉE](#) # [NUMÉRIQUE](#) # [SERVICES AUX ENTREPRISES](#) # [IMPLANTATION](#)  
# [PME](#) # [ETI](#) # [COMMERCIAL](#)